



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

**MAIRIE DE DIJON**

V U

1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,

2° - Le Code de la Route, notamment l'article R. 417-10 concernant le stationnement gênant,

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de manutention que doit assurer **Madame Sandrine STOLZ – 2 rue Jean Baptiste Lallemand – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation et du stationnement, celui-ci ayant un caractère gênant, **RUE DE L'INDUSTRIE, du 24 au 26 mai 2024.**

## ARRETONS

**ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION RÉDUITE - STATIONNEMENT INTERDIT GÊNANT - ARTICLE R. 417-10 DU CODE DE LA ROUTE**

*Du 24 au 26 mai 2024*

### RUE DE L'INDUSTRIE

La largeur de la chaussée sera réduite de 2 mètres au droit du numéro 20 sur 10 mètres linéaires.  
Le trottoir sera laissé libre pour la circulation des piétons.  
La vitesse sera limitée à 30km/h.  
La circulation se fera par alternat suivant les règles générales du Code de la Route.  
Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit au droit et en face du numéro 20 sur 15 mètres linéaires, au titre de l'article R.417-10 du Code de la Route confèrent un caractère gênant à ce stationnement.

**ARTICLE 2 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Madame Sandrine STOLZ, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -** Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
- Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
- Madame Sandrine STOLZ,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Publié du ..... au .....

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON**

**Le 17 mai 2024**

**LE MAIRE,**

**Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,**



**Dominique MARTIN GENDRE**